

LES ELEMENTS A CONNAITRE AVANT LA REDACTION D'UNE PLAINTE

www.jurantiel.com, Par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Pour rédiger correctement une plainte, il y a neuf indications utiles qu'il faut connaître :

- 1) La plainte n'est pas un jeu car la liberté des personnes est en jeu ;
- 2) La plainte peut se retrouver contre le plaignant, à ce titre une plainte ou une citation directe pour l'infraction de dénonciation calomnieuse peut être engagé contre le plaignant pour avoir saisi abusivement ou sans preuve des autorités compétentes ;
- 3) Il faut toujours vérifier que c'est la plainte qui est approprié et non un autre acte (la dénonciation, la citation directe, le procès-verbal) ;
- 4) Les qualifications indiquées dans la plainte n'élient pas les autorités saisies. Celles-ci sont d'avantage liées par les circonstances, les preuves ou les témoignages ;
- 5) La plainte en tant que document écrit n'est pas à proprement parlé encadré par la loi. Sa forme est libre ;
- 6) Sur le plan technique, la plainte a les parties qu'il faut savoir bien mettre en exergue ;
- 7) Il faut toujours se rappeler que la plainte a une accroche et une chute. C'est-à-dire une formule d'entrée et une formule de fin.
- 8) Dans la rédaction d'une plainte, il ne faut pas confondre

le langage parlé et le langage écrit. Dans la mesure où il s'agit d'un document écrit, il faut respecter les codes du langage écrit ;

9) Une bonne rédaction de la plainte requiert l'utilisation d'un langage simple. La cohérence et l'illustration doivent être préférées à tout superflu. Mais il faut être démonstratif et persuasif.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**